

Accusé de réception en préfecture
095-200058485-20240403-D_2024_057-DE
Date de télétransmission : 03/04/2024
Date de réception préfecture : 03/04/2024



BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT 2024

Présentation du budget annexe assainissement 2024 de la Communauté d'agglomération Val Parisis

Table des matières

Introduction	3
I. Dépenses de fonctionnement	4
1. Charges à caractère général (chapitre 011)	5
2. Charges de personnel (chapitre 012)	5
3. Autres charges de gestion courante (chapitre 65)	5
4. Charges financières (chapitre 66)	5
5. Charges exceptionnelles (chapitre 67)	5
6. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)	5
7. Virement à la section d'investissement (chapitre 023)	5
II. Recettes de fonctionnement	6
1. Atténuations de charges (chapitre 013)	7
2. Produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)	7
3. Autres produits de gestion courante (chapitre 75)	7
4. Produits exceptionnels (chapitre 77)	7
5. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)	7
6. Résultat de fonctionnement reporté (chapitre 002)	7
III. Dépenses d'investissement	8
1. Immobilisations incorporelles (hors reports) (chapitre 20)	9
2. Immobilisations corporelles (hors reports) (chapitre 21)	9
3. Immobilisations en cours (chapitre 23)	9
4. Emprunts et dettes (chapitre 16)	9
5. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)	9
6. Opérations patrimoniales (chapitre 041)	9
IV. Recettes d'investissement	10
1. Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068) (chapitre 10)	11
2. L'excédent de fonctionnement capitalisé (chapitre 1068)	11
3. Subventions d'investissement (hors reports) (chapitre 13)	11
4. Emprunts et dettes assimilées (hors reports) (chapitre 16)	11
5. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)	11
6. Opérations patrimoniales (chapitre 041)	11
7. Virement de la section de fonctionnement (chapitre 021)	11
8. Solde d'exécution positif reporté (chapitre 001)	11

Introduction

La Communauté d'agglomération est compétente en matière d'assainissement sur l'ensemble des communes membres depuis le 1^{er} janvier 2018.

Le BP 2024 du budget annexe assainissement intègre l'affectation du résultat de l'exercice précédent.

L'équilibre du BP 2024 se définit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	7 934 655,53	7 934 655,53
Investissement	17 258 135,23	17 258 135,23
TOTAL	25 192 790,76	25 192 790,76

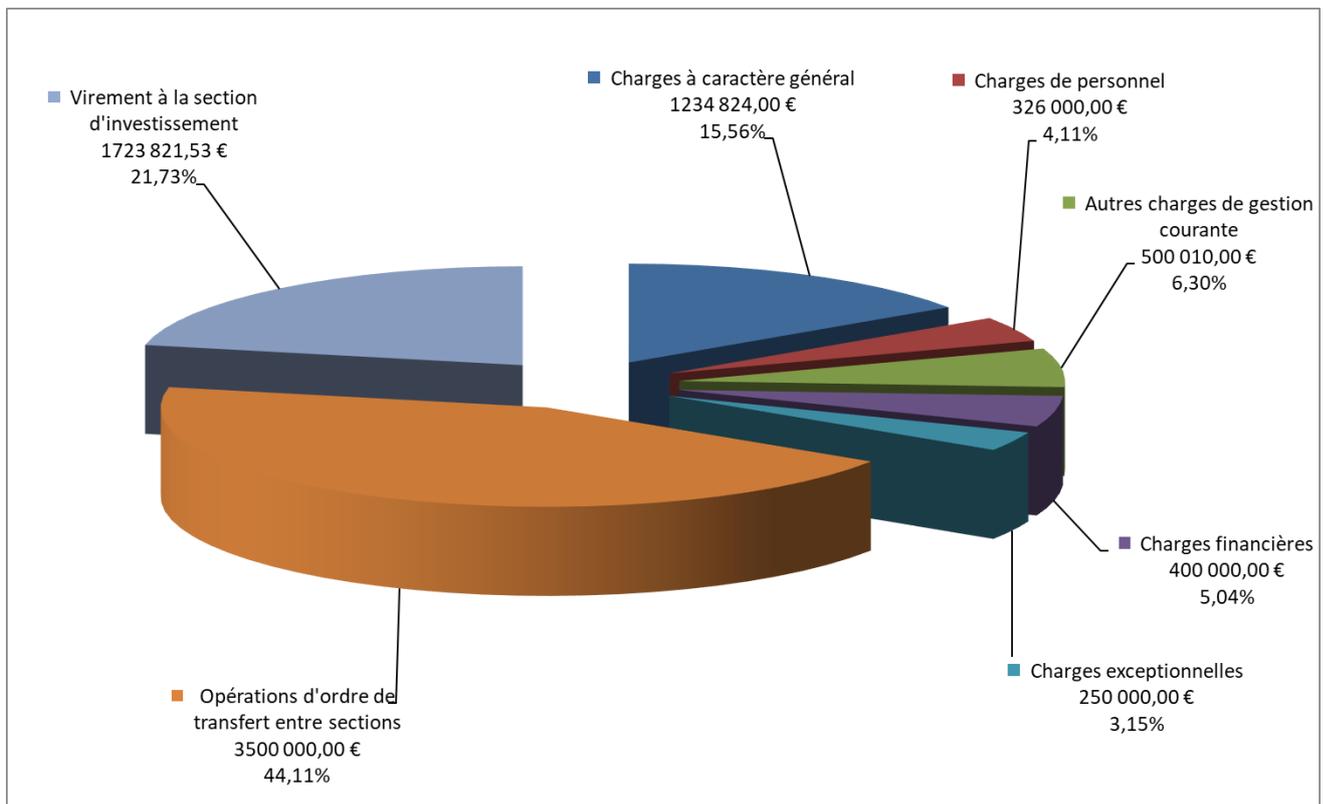
La dette du budget annexe assainissement au 1^{er} janvier 2024 est de 7 145 215,90 €.

I. Dépenses de fonctionnement

Evolution des dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2023	BP 2024	Evolution	Répartition
011	Charges à caractère général	1 954 324,00 €	1 234 824,00 €	-36,82%	15,56%
012	Charges de personnel	298 661,38 €	326 000,00 €	9,15%	4,11%
65	Autres charges de gestion courante	500 000,00 €	500 010,00 €	0,00%	6,30%
66	Charges financières	220 000,00 €	400 000,00 €	81,82%	5,04%
67	Charges exceptionnelles	156 000,00 €	250 000,00 €	60,26%	3,15%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 500 000,00 €	3 500 000,00 €	0,00%	44,11%
023	Virement à la section d'investissement	1 981 955,43 €	1 723 821,53 €	-13,02%	21,73%
TOTAL		8 610 940,81 €	7 934 655,53 €	-7,85%	100,00%

Répartition des dépenses de fonctionnement



1. Charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général inscrites au BP 2024 sont de 1 235 K€ et correspondent aux charges d'entretien des réseaux.

2. Charges de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel inscrites au BP 2024 sont de 326 K€.

3. Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Les autres charges de gestion courante inscrites au BP 2024 sont de 500 K€ et comprennent les dépenses suivantes :

- Le reversement de la participation à l'assainissement collectif aux syndicats concernés (480 K€),
- Les admissions en non valeurs (20 K€).

4. Charges financières (chapitre 66)

Les charges financières inscrites au BP 2024 sont de 400 K€ et comprennent les dépenses suivantes :

- Les intérêts de la dette (328 K€),
- Le Partenariat Public Privé pour les réseaux d'assainissement de Saint-Leu-La-Forêt (72 K€).

5. Charges exceptionnelles (chapitre 67)

Les charges exceptionnelles inscrites au BP 2024 sont de 250 K€ et concernent :

- Le reversement des subventions attribuées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) aux propriétaires riverains dans le cadre des travaux de mise en conformité de leurs installations d'assainissement (230 K€),
- Les annulations de titres sur exercices antérieurs (20 K€).

6. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)

Les opérations d'ordre de transfert entre sections inscrites au BP 2024 sont de 3 500 K€. Ces fonds concernent les dotations aux amortissements des immobilisations.

7. Virement à la section d'investissement (chapitre 023)

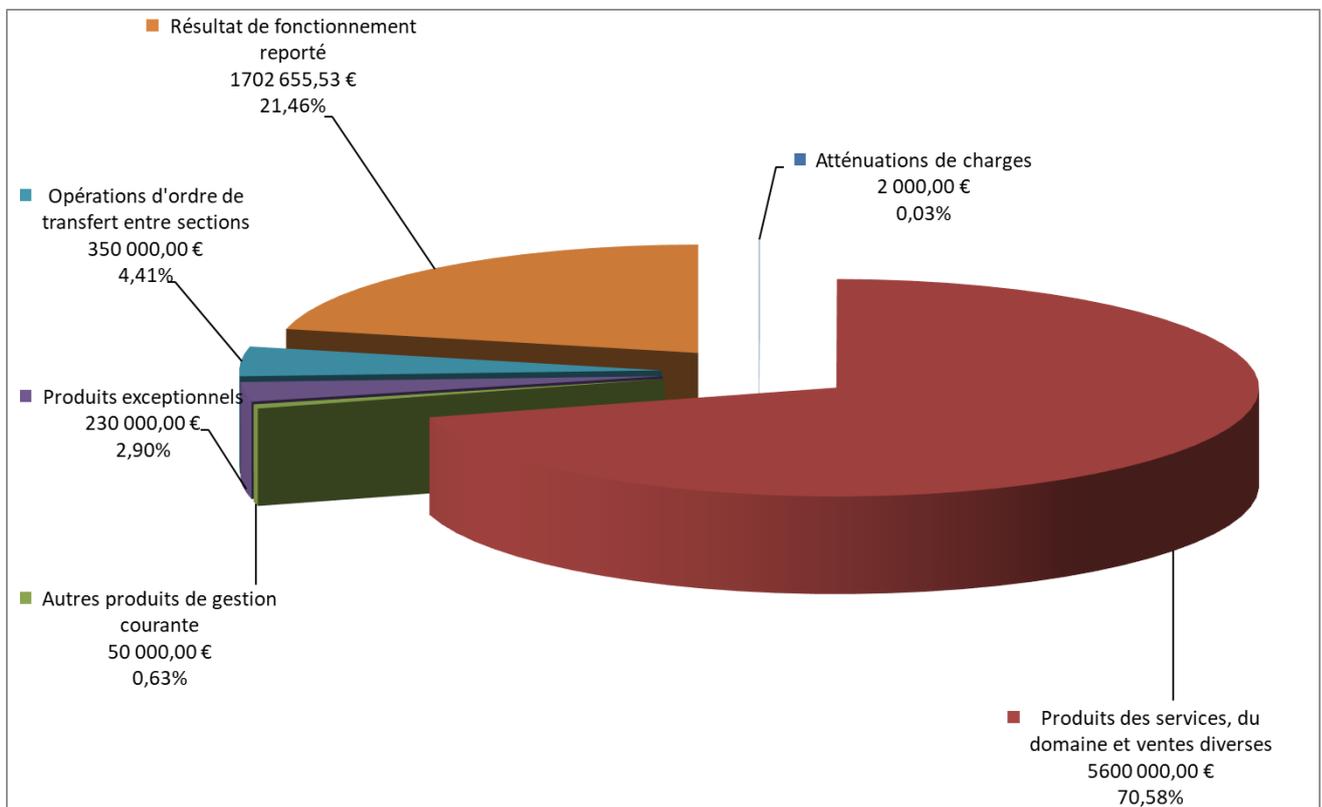
Le virement à la section d'investissement inscrit au BP 2024 est de 1 724 K€. Il s'agit de l'autofinancement de l'EPCI.

II. Recettes de fonctionnement

Evolution des recettes de fonctionnement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2023	BP 2024	Evolution	Répartition
013	Atténuations de charges	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00%	0,03%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	5 761 500,00 €	5 600 000,00 €	-2,80%	70,58%
75	Autres produits de gestion courante	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00%	0,63%
77	Produits exceptionnels	136 000,00 €	230 000,00 €	69,12%	2,90%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	350 000,00 €	350 000,00 €	0,00%	4,41%
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 311 440,81 €	1 702 655,53 €	-26,34%	21,46%
TOTAL		8 610 940,81 €	7 934 655,53 €	-7,85%	100,00%

Répartition des recettes de fonctionnement



1. Atténuations de charges (chapitre 013)

Les atténuations de charges inscrites au BP 2024 sont de 2 K€ et correspondent au remboursement de la part des tickets restaurant prise en charge par le personnel.

2. Produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

Les produits des services, du domaine et ventes diverses inscrits au BP 2024 sont de 5 600 K€ et comprennent les recettes suivantes :

- La redevance assainissement (4 500 K€),
- La participation à l'assainissement collectif (1 055 K€),
- Les contrôles de conformité (45 K€).

3. Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Les autres produits de gestion courante inscrits au BP 2024 sont de 50 K€ et correspondent au Fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

4. Produits exceptionnels (chapitre 77)

Les produits exceptionnels inscrits au BP 2024 sont de 230 K€ et correspondent aux subventions attribuées par l'AESN aux propriétaires riverains dans le cadre des travaux de mise en conformité de leurs installations d'assainissement.

5. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)

Les opérations d'ordre de transfert entre sections inscrites au BP 2024 sont de 350 K€ et concernent l'amortissement des subventions d'investissement.

6. Résultat de fonctionnement reporté (chapitre 002)

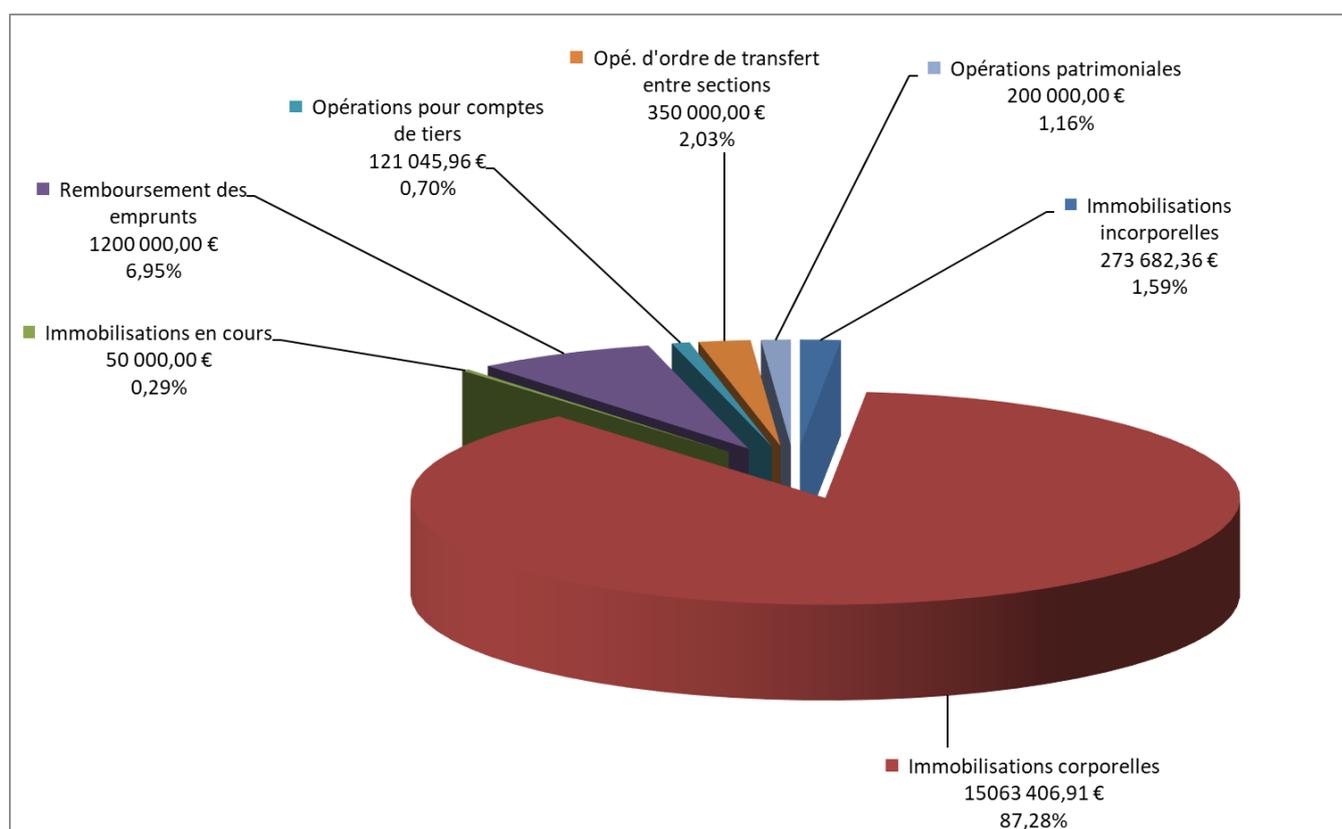
Le résultat de fonctionnement reporté inscrit au BP 2024 est de 1 703 K€. Ce montant constitue le résultat de fonctionnement 2023 reporté en 2024.

III. Dépenses d'investissement

Evolution des dépenses d'investissement par chapitre budgétaire (avec reports)

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2023 avec reports	2024		Evolution	Répartition	
			Reports	BP 2024 hors reports			BP 2024 avec reports
20	Immobilisations incorporelles	639 616,43 €	138 682,36 €	135 000,00 €	273 682,36 €	-57,21%	1,59%
21	Immobilisations corporelles	11 802 190,69 €	4 329 006,91 €	10 734 400,00 €	15 063 406,91 €	27,63%	87,28%
23	Immobilisations en cours	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00%	0,29%
16	Remboursement des emprunts	1 000 000,00 €	0,00 €	1 200 000,00 €	1 200 000,00 €	20,00%	6,95%
45	Opérations pour comptes de tiers	583 483,14 €	121 045,96 €	0,00 €	121 045,96 €	-79,25%	0,70%
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	350 000,00 €	0,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	0,00%	2,03%
041	Opérations patrimoniales	200 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	0,00%	1,16%
001	Solde d'exécution négatif reporté	189 987,52 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-100,00%	0,00%
TOTAL		14 815 277,78 €	4 588 735,23 €	12 669 400,00 €	17 258 135,23 €	16,49%	100,00%

Répartition des dépenses d'investissement



1. Immobilisations incorporelles (hors reports) (chapitre 20)

Les immobilisations incorporelles inscrites au BP 2024 (hors reports) sont de 135 K€ et correspondent aux études liées aux travaux d'assainissement.

2. Immobilisations corporelles (hors reports) (chapitre 21)

Les immobilisations corporelles inscrites au BP 2024 (hors reports) sont de 10 734 K€ et correspondent à l'ensemble des travaux d'assainissement.

3. Immobilisations en cours (chapitre 23)

Les immobilisations en cours inscrites au BP 2024 sont de 50 K€ et correspondent aux avances sur marchés.

4. Emprunts et dettes (chapitre 16)

Les emprunts et dettes inscrits au BP 2024 sont de 1 200 K€ et comprennent les dépenses suivantes :

- Le remboursement en capital des emprunts (1 012 K€),
- Le Partenariat Public Privé pour les réseaux d'assainissement de Saint-Leu-La-Forêt (188 K€).

5. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)

Les opérations d'ordre de transfert entre sections inscrites au BP 2024 sont de 350 K€ et concernent l'amortissement des subventions d'investissement.

6. Opérations patrimoniales (chapitre 041)

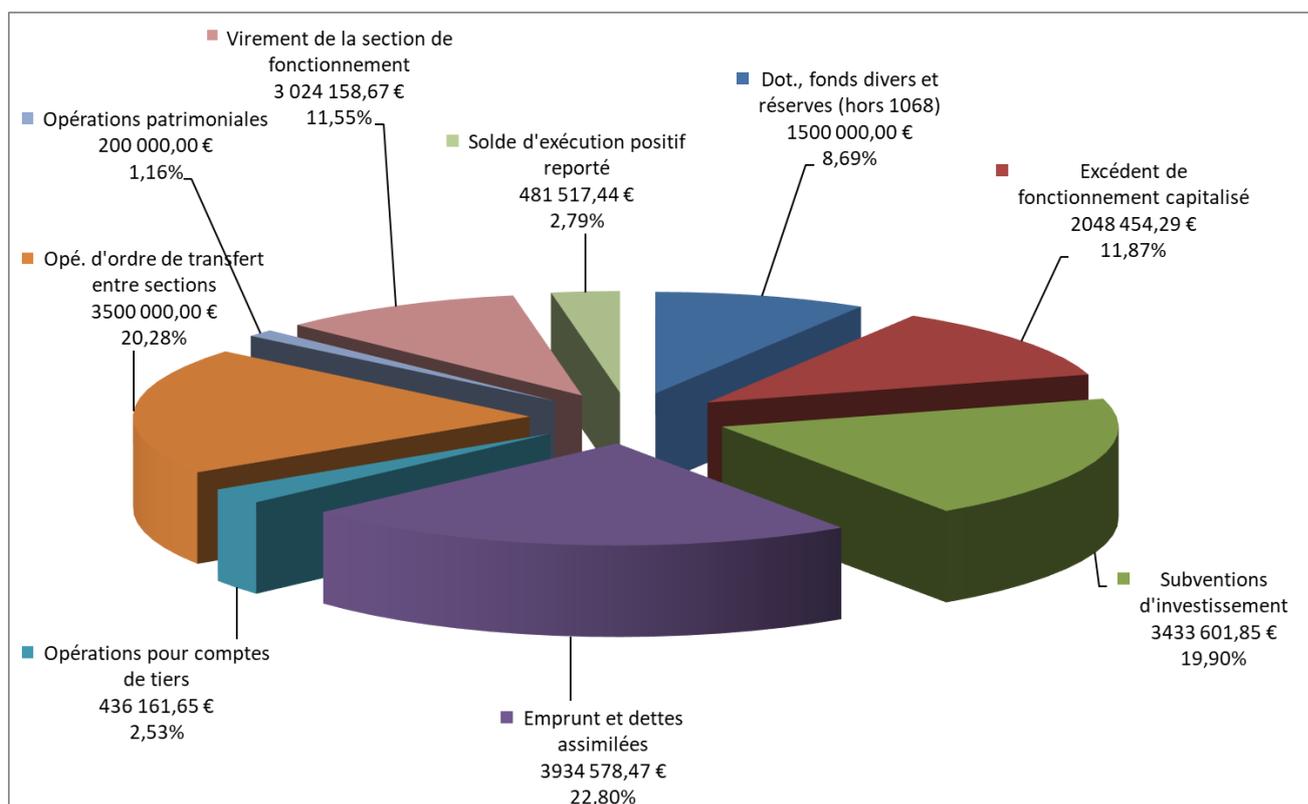
Les opérations patrimoniales inscrites au BP 2024 sont de 200 K€ et concernent le changement de chapitre budgétaire des études d'investissement après réalisation des travaux.

IV. Recettes d'investissement

Evolution des recettes d'investissement par chapitre budgétaire (avec reports)

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2023 avec reports	2024			Evolution	Répartition
			Reports	BP 2024 hors reports	BP 2024 avec reports		
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	1 500 000,00 €	0,00 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	0,00%	8,69%
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	3 671 605,02 €	0,00 €	2 048 454,29 €	2 048 454,29 €	-44,21%	24,78%
13	Subventions d'investissement	2 248 046,30 €	1 622 601,85 €	1 811 000,00 €	3 433 601,85 €	52,74%	15,17%
16	Emprunt et dettes assimilées	1 000 000,00 €	0,00 €	3 934 578,47 €	3 934 578,47 €	293,46%	6,75%
45	Opérations pour comptes de tiers	713 671,03 €	436 161,65 €	0,00 €	436 161,65 €	-38,88%	4,82%
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	3 500 000,00 €	0,00 €	3 500 000,00 €	3 500 000,00 €	0,00%	23,62%
041	Opérations patrimoniales	200 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	0,00%	1,35%
021	Virement de la section de fonctionnement	1 981 955,43 €	0,00 €	1 723 821,53 €	1 723 821,53 €	-13,02%	13,38%
001	Solde d'exécution positif reporté	0,00 €	0,00 €	481 517,44 €	481 517,44 €		0,00%
TOTAL		14 815 277,78 €	2 058 763,50 €	15 199 371,73 €	17 258 135,23 €	16,49%	100,00%

Répartition des recettes d'investissement



1. Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068) (chapitre 10)

Les dotations, fonds divers et réserves (hors 1068) inscrits au BP 2024 sont de 1 500 K€ et correspondent au Fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

2. L'excédent de fonctionnement capitalisé (chapitre 1068)

L'excédent de fonctionnement capitalisé inscrit au BP 2024 est de 2 048 K€. Il s'agit de l'affectation du résultat de fonctionnement en section d'investissement.

3. Subventions d'investissement (hors reports) (chapitre 13)

Les subventions d'investissement inscrites au BP 2024 (hors reports) sont de 1 811 K€.

4. Emprunts et dettes assimilées (hors reports) (chapitre 16)

Les emprunts inscrits au BP 2024 (hors reports) sont de 3 935 K€.

5. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)

Les opérations d'ordre de transfert entre sections inscrites au BP 2024 sont de 3 500 K€ et concernent les dotations aux amortissements des immobilisations.

6. Opérations patrimoniales (chapitre 041)

Les opérations patrimoniales inscrites au BP 2024 sont de 200 K€ et concernent le changement de chapitre budgétaire des études d'investissement après réalisation des travaux.

7. Virement de la section de fonctionnement (chapitre 021)

Le virement de la section de fonctionnement inscrit au BP 2024 est de 1 724 K€. Il s'agit de l'autofinancement de l'EPCI.

8. Solde d'exécution positif reporté (chapitre 001)

Le solde d'exécution positif reporté inscrit au BP 2024 est de 482 K€. Il s'agit de l'excédent en section d'investissement reporté de 2023 à 2024.